

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 06/03/2023

Séance du Vendredi 10 Mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 17/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT-VINGT, le vendredi dix mars à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 2

**PRESENTS** : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme PANCHOUT), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH

Délibération : Tarifs pour 2023

Sur proposition de Mme le Maire, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** les tarifs suivants pour l'année 2023 :

CANTINE :

- Prix du Repas à la cantine scolaire : 4€ tarif unique (pour rappel 4€ délibéré le 30.06.2022)

PERISCOLAIRE :

- Grille tarifaire modulée suivante (pour rappel grille délibérée le 30.06.2022) :

QUOTIEN FAMILIAL	TARIF HORAIRE	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE
		MATIN 7H30-8H45	SOIR 16H30-18H30
QF<300	0.24	0.30	0.48
301>QF<600	0.48	0.60	0.96
601>QF<900	0.72	0.90	1.44
901>QF<1200	0.96	1.20	1.92
1201>QF<1600	1.28	1.60	2.56
QF>1601	1.50	1.87	3.00

CONCESSION ANCIEN CIMETIERE (rue de l'Eau) :

- 100€ les 30 ans (reconduction délibération du 10.12.2021)

CONCESSION NOUVEAU CIMETIERE (rue de la Vigne Blanche)

- 150€ les 30 ans (reconduction délibération du 10.12.2021)
- 220€ les 50 ans (reconduction délibération du 10.12.2021)

CONCESSION COLUMBARIUM (rue de la Vigne Blanche)

- 150€ les 15 ans (reconduction délibération du 10.12.2021)
- 250€ les 30 ans (reconduction délibération du 10.12.2021)
- 330€ les 50 ans (reconduction délibération du 10.12.2021)